

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2000/...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 24 FEVRIER 2000 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA).

L'Assemblée Nationale de la République de Guinée

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77 ;

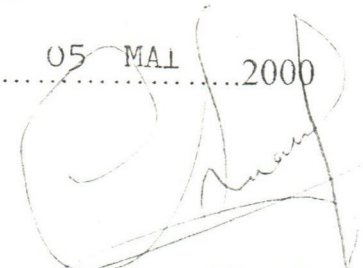
Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue le Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt signé le 24 février 2000 avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) mettant à la disposition de la République de Guinée un Prêt d'un montant de 8.400.000 USD (Huit millions quatre cent mille dollars US) pour le financement de la route « KANKAN – KOUREMALE (Section Niandankoro – Doko).

Article 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de la Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 05 MAI 2000


GENERAL LANSANA CONTE